

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 4 avril 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, Isabelle Poirier, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-047

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 4 avril 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Benoit Durand, appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
 - 3.2 Autorisation de mainlevée sur les lots ayant appartenu à 9175-0588 Québec inc.
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Embauche - Préposés à la guérite - Descente de bateau
 - 4.2 Embauche - Stagiaire en horticulture
 - 4.3 Fin d'emploi
 - 4.4 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - mars 2022
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Autorisation de procéder à l'achat d'un module de jeu "Bateau" pour le parc St-Pierre.

9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Paysagiste ADA inc. - Remplacement de 40' de clôture au parc Chéribourg

9.3 Demande d'aide financière - La Croix-Rouge - Don pour venir en aide à la population de l'Ukraine.

10. RÈGLEMENTS

10.1 Adoption - Règlement 209-2022 - travaux de drainage et de pavage rue de l'Écluse

10.2 Avis de motion - Règlement numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour la vidange des étangs aérés

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

2022-04-048

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 AUTORISATION DE MAINLEVÉE SUR LES LOTS AYANT APPARTENU À 9175-0588 QUÉBEC INC.

2022-04-049

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la radiation des hypothèques et de l'avis de subrogation;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer la mainlevée pure et simple à 9175-0588 Québec inc. et de consentir à la radiation de tout droit hypothécaire ET AUTRE créé en sa faveur aux termes des enregistrements suivants, à savoir:

- Un acte d'hypothèque légale résultant d'un jugement, dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 21 451 643;
- Un préavis d'exercice-Vente sous contrôle de justice dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 28 825 007;
- Une subrogation légale Avis art. 3004 CcQ en dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 22136 414;
- Un préavis d'exercice-Vente sous contrôle de justice dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 22 911 036;
- Un acte d'hypothèque légale résultant d'un jugement dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 23 490 249;
- Un préavis vente défaut de paiement impôt foncier dont copie a été publiée à Vaudreuil sous le numéro 25 225 380;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 EMBAUCHE - PRÉPOSÉS À LA GUÉRITE - DESCENTE DE BATEAU

2022-04-050

CONSIDÉRANT qu'il y a trois postes à combler à titre de préposé à la guérite pour la descente de bateau à la Municipalité de Pointe-des-Cascades pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT que messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato possèdent chacun deux années d'expérience à ce titre;

CONSIDÉRANT que messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato ont manifesté leur désir de reprendre leurs postes pour l'été 2022;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de Préposés à la guérite de la descente de bateau à messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato; pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades, à compter du 7 mai 2022;

Le salaire de ces employés, qui en sont tous à leur troisième année de service, est au taux horaire de 16,60\$, conformément à la grille salariale des étudiants, tel que mentionné à la résolution 2022-03-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 EMBAUCHE - STAGIAIRE EN HORTICULTURE

2022-04-051

CONSIDÉRANT que la flore présente sur le territoire de la municipalité (tant par ses fleurs, ses arbustes et ses arbres) aidera madame Caron à parfaire ses connaissances;

CONSIDÉRANT que le stage de travail-études ainsi que le stage à temps plein sont nécessaires à madame Caron pour l'obtention de son diplôme;

CONSIDÉRANT que plusieurs agencements de platebandes dans la Municipalité de Pointe-des-Cascades bénéficieraient de recevoir un peu plus d'amour;

CONSIDÉRANT que la présence d'une stagiaire a été mentionnée et que sa supervision doit faire partie de l'offre de service des horticulteurs qui soumissionneront pour obtenir le contrat pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que de la conception d'agencements floraux et d'arbustes sera nécessaire pour l'entrée du quartier Chéribourg ainsi qu'autour de l'œuvre de Philippe Corriveau dans le Parc nature;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un stage non rémunéré;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER un stage alternance travail-études, suivi d'un stage à temps plein à madame Alycia Caron; pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades. Le stage alternance travail-études, à hauteur de deux jours par semaine se tiendra du 10 mai au 8 juin, suivi d'un stage à temps plein du 14 au 29 juin 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 FIN D'EMPLOI

2022-04-052

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 32-0020 a été rencontré par le directeur générale et secrétaire-trésorier le 10 mars 2022 afin de convenir d'une fin d'emploi effective à compter du 31 décembre 2021, rétroactivement;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé #32-0020 à compter du 31 décembre 2021, rétroactivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

2022-04-053

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un

permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Pointe- des-Cascades adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Pointe- des-Cascades respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - MARS 2022

2022-04-054

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de mars 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de mars 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 200 261,41 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	137 982,01 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	27 374,87 \$
Salaires nets	34 904,53 \$
TOTAL	200 261,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et secrétaire-trésorier

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 GESTION DE LA COMPÉTENCE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

2022-04-055

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiera son Règlement numéro 188 portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE MANDATER la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour assurer la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN MODULE DE JEU "BATEAU" POUR LE PARC ST-PIERRE.

2022-04-056

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissionnaires pour le même produit, Profun et 1000 pattes.

CONSIDÉRANT QUE Profun est le plus bas soumissionnaire au coût 30 692,58 \$, taxes et installation incluses;

CONSIDÉRANT QUE Profun a présentement le module en stock et a accepté de nous le réserver jusqu'en date du 5 avril sans dépôt;

CONSIDÉRANT QUE le module de jeu pourra être installé d'ici la fin du mois de mai;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du module de jeu «Bateau» pour le Parc St-Pierre auprès de Profun au montant de 30 692,58 \$ pour une installation d'ici la fin du mois de mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PAYSAGISTE ADA INC. – REMPLACEMENT DE 40' DE CLÔTURE AU PARC CHÉRIBOURG

2022-04-057

CONSIDÉRANT des faits nouveaux à propos du contexte de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit analyser de nouvelles demandes;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE REPORTER cet item.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LA CROIX-ROUGE - DON POUR VENIR EN AIDE À LA POPULATION DE L'UKRAINE.

2022-04-058

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté la résolution 2022-03-045 le 7 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE La Croix-Rouge est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au mieux-être de l'humanité;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, par la force des armes, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de millions d'autres citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QUE le peuple ukrainien est dans le besoin;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 2000 \$ à La Croix-Rouge
pour venir en aide à la population de l'Ukraine;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à déboursier la
somme de 2000 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 209-2022 - TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE RUE DE L'ÉCLUSE

2022-04-059

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Vallée, et
qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil
municipal du 7 mars 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article
445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du
conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour
consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de
règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 209-2022 - travaux de drainage et de pavage rue
de l'Écluse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de
Règlement numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140
000 \$ pour la vidange des étangs aérés est déposé et un avis de motion est
donné par Mario Vallée à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une
séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Poirier énonce une opinion qu'il favorise l'utilisation du presbytère
pour l'aménagement du prochain hôtel de ville.

Monsieur Juneau invite les citoyens à la Corvée printanière samedi le 23 avril prochain, de 9h à 12h en l'honneur du Jour de la Terre. Point de rendez-vous: Parc St-Pierre.

Monsieur Durand souligne les investissements qui ont été faits dans nos parcs qui découlent du résultat de la consultation publique de l'an dernier. Le conseil a entendu les demandes et un nouveau module et des nouveaux accessoires feront le bonheur des familles dès cet été. Il invite également les citoyens à continuer de respecter les consignes sanitaires. On ne lâche pas.

Madame Rodrigue souhaite une bonne soirée à l'assistance puisque les points d'information ont été présentés précédemment par ses collègues.

Madame Ménard souligne les belles nouveautés dans les parcs pour les enfants et les activités qui seront programmés pour les adultes. Joyeuses Pâques à tous.

Monsieur Vallée souhaite bonne soirée et préfère laisser du temps pour la période de questions.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le maire mentionne ses discussions avec la Sûreté du Québec qui invitait à la vigilance suite à une série de vols de véhicules dans la région. Aussi, en cette période où il y a de plus en plus de marcheurs dans nos rues, il invite les citoyens à une conduite prudente.

La municipalité va procéder au nettoyage des rues au cours des prochaines semaines, les dates seront annoncées prochainement. Il invite les citoyens à utiliser leurs contacts pour mettre de la pression sur la commission scolaire pour l'établissement d'une école sur notre territoire. Notre terrain est prêt et le dézouage est effectif depuis l'an dernier.

Il annonce que des travaux seront exécutés sur le terrain de tennis au cours de la prochaine année.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur les points suivants:

- Les étangs aérés
- L'utilisation du terrain de soccer
- Mainlevée à l'ordre du jour
- Activités au Village des Écluses
- Accès à l'ordre du jour
- Travaux sur le rue de l'Écluse
- Fonctionnement d'un conseil municipal
- Piscine été 2022
- Réparation des bancs du Parc de la Pointe
- Parc Chéribourg
- Soirée du maire
- Bacs de recyclage
- Compost
- Fête au village
- Hôtel de ville

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-04-060

À 21 h 21 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier



Serge Raymond

Le Maire

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*